

Actes officiels

Autor(en): **Fornerod, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-330577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gumes. Les troupes fribourgeoises en ont fait l'expérience au grand rassemblement de la Haute-Argovie, et les commandants de compagnie en ont donné les meilleurs témoignages. Quelques observations sur la petite gamelle, le sac à pain et la gourde. La première doit être légèrement cônica, le second moins salissant et plus facile à laver, la troisième moins fragile et d'une plus forte contenance.

Tel est, bien incomplètement rendu, le cadre dans lequel M. le major d'Erlach a su faire entrer une foule de considérations intéressantes. — Nous espérons cependant en avoir assez dit pour engager plusieurs de nos lecteurs à lire in extenso cet utile et intéressant travail.

ACTES OFFICIELS.

Le département militaire de la Confédération suisse aux autorités militaires des cantons.

Berne, 16 juin 1865.

Tit. ,

Les essais de tir, qui ont eu lieu avec la nouvelle munition d'ordonnance à expansion (balle Buholz), ont prouvé qu'avec cette munition et le fusil de chasseur, on ne peut faire usage de l'échelle de hausse que jusqu'à la distance de 600 pas, et que cette échelle doit être changée pour les distances de 600 à 1000 pas.

Maintenant, pour passer à la nouvelle graduation de la hausse avec le fusil de chasseur, et pour pouvoir introduire simultanément avec cette dernière la grande capsule, il est extrêmement à désirer qu'on reprenne bientôt l'ancienne munition de Stauch pour le fusil de chasseur.

C'est pourquoi, nous vous recommandons instamment de n'employer autant que possible, dans les exercices d'école et dans les cours de répétition, que la munition de Stauch, et de la remplacer, dès que vous le pourrez, par la nouvelle munition d'ordonnance.

Nous terminons en vous priant d'annoncer aussitôt que possible au département, l'époque où vous espérez avoir épuisé la munition Stauch.

Agréé, etc.

Le chef du département militaire fédéral,

C. FORNEROD.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

— M. Charles Bürkli vient de faire paraître à Zurich une brochure, sous forme de lettre adressée à MM. les directeurs militaires Ziegler et Stämpfli, dans laquelle l'auteur revient avec beaucoup de verve, dans son argumentation, sur une